



Quel est l'attitude à avoir

Par parisien75

Bonjour

J'ai tout d'abord été convoqué au commissariat puis je suis convoqué devant le délégué du procureur
Je suis innocent

Question 1 quelle est l'attitude à avoir devant le délégué du procureur lorsque l'on a rien à se reprocher

Question 2 est-ce que le commissariat a envoyé au parquet uniquement ses conclusions ou l'ensemble des interrogatoires

Question 3 est-ce que le délégué du procureur envoie juste un refus de sa proposition ou joint-il les explications que l'on lui a fournies

Merci